

PARIS : Rapport sur l'adaptation de la France aux dérèglements climatiques en 2050

PARIS : François de Rugy et Didier Guillaume saluent le travail de la Délégation à la prospective du Sénat.



François de Rugy, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire et Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, ont reçu aujourd'hui le rapport sur l'adaptation de la France aux dérèglements climatiques en 2050 co-écrit par les Sénateurs Ronan Dantec et Jean-Yves Roux. Fruit d'un travail de six mois, le rapport de la Délégation à la prospective du Sénat dresse un état des

lieux des politiques d'adaptation au changement climatique et formule 18 propositions pour amplifier l'effort d'adaptation de la France qui correspondent pleinement à l'esprit du second plan national d'adaptation au changement climatique annoncé par François de RUGY en décembre dernier.

«Je salue le travail de la Délégation à la prospective du Sénat dont les nombreuses auditions ont permis de dresser un panorama riche et complet de la situation de la France face aux impacts du dérèglement climatique. Ce rapport confirme la nécessité de se préparer à de tels impacts et conforte les engagements que nous avons pris dans le cadre du deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique dont l'objectif est précisément de préparer la France aux effets du changement climatique que les émissions de gaz à effet de serre passées rendent désormais inéluctables. Ce plan, doté d'un budget de 3.5 milliards d'euros pour la période 2018-2022, fait de l'implication des collectivités territoriales et des filières économiques une priorité» **déclare François de Rugy.**

«Des impacts du changement climatique sont déjà observés dans l'agriculture française et dans les forêts françaises et les scénarios du GIEC prévoient une accentuation de ces phénomènes. Pour se préparer à ces impacts, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation soutient la transition vers l'agro-écologie et une bio-économie plus résiliente et travaille sur une feuille de route pour décliner le deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique» **déclare Didier Guillaume.**

S'appuyant sur les recommandations issues de l'évaluation du premier plan national d'adaptation au changement climatique et sur une large concertation qui a mobilisé pendant près de deux ans 300 représentants de la société civile, des experts et des représentants des collectivités territoriales et des ministères concernés, le deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique comporte 58 mesures réparties selon six domaines d'action : Gouvernance et pilotage ; Connaissance

et information ; Prévention et résilience ; Adaptation et préservation des milieux ; Vulnérabilité de filières économiques ; Renforcement de l'action internationale. Il se distingue du précédent plan par une plus grande implication des acteurs territoriaux, une attention forte portée à l'outre-mer, l'implication des grandes filières économiques et la priorité donnée aux solutions fondées sur la nature partout où cela a du sens.

Retrouvez en ligne :

- Le deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique ;

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2018.12.20_PNACC2.pdf

- Le document « Comprendre le deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique » ;

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2018.12.20_Comprendre_le_PNACC2_0.pdf

- La carte des impacts déjà visibles et attendus en France d'ici 2050 ;

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/0_NERC_Brochure_impacts_en_France_PDF_WEB.pdf